

Création du poste de 'School Counsellor' pour les écoles primaires et secondaires publiques. Ile Maurice et Rodrigues.

Proposition élaborée par l'équipe des responsables du projet de 'School Counselling'. Juin 2019.

- 1. Qualifications minimum requises du 'School Counsellor' selon 3 critères principaux :**
 - a. Trois années d'une Université reconnue en Sciences Humaine ou Sociale/ 'Counselling'/Psychologie à Maurice ou à l'étranger
 - Et**
 - a. Une formation MQA Approved d'un minimum de 100 heures sur la pratique des '*listening and counselling skills*'
 - b. 100 heures de stage, sous la supervision d'un.e professionnel.le de la santé mentale, avec attestation originale et signée à l'appui, dans le domaine de la santé mentale, l'enfance et/ou adolescence.
- 2. Services offerts par le 'School Counsellor'**
 - a. Offrir une écoute et un accompagnement aux élèves et membres du personnel scolaire en souffrance
 - b. Offrir des sessions de soutien aux parents des élèves en souffrance
 - c. Animer des groupes de parole pour les élèves et/ou membres du personnel
 - d. Animer des sessions de sensibilisation et d'information sur des thématiques dans le domaine du '*counselling*'/psychologie (ex: approfondissement de la connaissance de soi, les bases de l'écoute, la discipline positive en classe, '*bullying*', '*mindfulness*', la violence contre les enfants, le développement de l'enfance et de l'adolescence etc)
 - e. Faire partie de l'équipe de postvention s'il y en a une dans l'établissement scolaire.
- 3. Conditions attachées au poste du 'School counsellor'**
 - a. Travailler sur la mise en place d'un protocole comprenant un code d'éthique, les limites de confidentialité, les rôles et responsabilités des diverses parties concernées par le '*school counselling*' etc. (La mise en place du projet '*School Counselling*' du SeDEC a publié un '*Manual for School Counsellors*')
 - b. Suivre une formation professionnelle continue dans le domaine du '*counselling*'/psychologie, MQA Approved, d'un minimum de 6 heures annuellement.
 - c. Être en supervision mensuelle (1 fois @ mois pendant 10 mois) avec un.e professionnelle en psychologie (HSC + 5 années dans le domaine de la psychologie/'*counselling*' et formation professionnelle en supervision).
Attestation de présence à être certifiée par le.la superviseur.
 - d. Se documenter et approfondir les thématiques dans le domaine du '*counselling*'/psychologie.
- 4. Conditions salariales du 'School Counsellor'**
 - a. Salaire équivalent à celui d'un.e '.....' d'un enseignant diplôme 1^{er} niveau
 - b. Allocation de transport équivalent à celui d'un.e '.....'
 - c. 1100 minutes @ semaine. Rs 350@ heure (18.3 heures). Rs 6405 @ semaine. Rs 28,822 @ mois.
 - d. 0.5 '*increment*' pour une formation professionnelle continue, MQA Approved, d'un minimum de 6 heures annuellement.
 - e. 0.5 '*increment*' pour une supervision avec un.e professionnel.le en psychologie pour un minimum de 10 heures annuellement (1 fois@ mois pendant 10 mois)
 - b. 2 '*increment*' pour ceux qui obtiennent un Masters d'une Université reconnue en Sciences Humaine ou Sociale/'*Counselling*'/Psychologie à Maurice ou à l'étranger
- 5. Employeur des 'School Counsellors'**
 - a. Le SeDEC, Loreto Institute et Fille de Marie seraient les employeurs des '*school counsellors*' des écoles catholiques primaires et secondaires publ

Poste de Discipline Master

Proposition élaborée par l'équipe des responsables du projet de 'Counselling' et Zippy. Juin 2019.

1. Qualifications minimum requises du Discipline Master selon 2 critères principaux :

- a. Trois années en Sciences Humaines et Sociales mention psychologie/Sciences de l'Éducation/'Counselling' certifiées d'une Université reconnue à Maurice ou à l'étranger
Et
- b. Une formation certifiée MQA de 18 heures pour devenir **Facilitateur Qualifié en Discipline Positive/Classe**, formation animée par les Formateurs.rices qualifié.es en Discipline Positive/Ecole et Collectivité de l'Association Discipline Positive, France (<http://www.disciplinepositive.fr/>)

Les objectifs de cette formation :

- Avoir une compréhension approfondie de la démarche de Discipline Positive
- Mettre en place les outils de la Discipline Positive dans les classes et les établissements
- Animer des activités de Discipline Positive dans les classes (sur la base du manuel fourni)
- Animer de courtes présentations avec leurs collègues ou dans d'autres équipes éducatives
- Animer des recherches de solutions entre collègues avec la méthodologie de la Discipline Positive
- Être une ressource en Discipline Positive au sein de les établissements/de leurs structures.

2. Services offerts par le Discipline Master

- a. Animer des courtes sensibilisations en Discipline Positive au sein des établissements scolaires aux recteur.rices, membres du personnel scolaire et personnel de soutien
- b. Faciliter des activités de Discipline Positive au sein des classes, en s'assurant de suivre la même classe pendant les 3 trimestres de l'année scolaire, afin de travailler les compétences de discipline positive en collaboration avec l'enseignant et les élèves
- c. Organiser des projets de formations dans le domaine de la Discipline Positive pour :
Les Chefs d'établissements scolaires : Cette formation a pour objectif de mettre en place des actions et outils favorisant la coopération, le respect mutuel, l'appartenance et l'envie de contribuer au sein de l'équipe éducative et renforcer la coopération dans les relations école-familles. Cette formation est animée par des Formateurs.rices qualifié.es en Discipline Positive/Ecole et Collectivité

Les Ecoles afin que l'ensemble du personnel scolaire puisse mettre en place des actions et outils pour motiver les élèves à développer des habilités sociales, les impliquer dans la pose d'un cadre ferme et bienveillant et l'utiliser de façon dynamique avec eux pour stimuler leur auto-évaluation. Ces formations sont animées par des Formateurs.rices qualifié.es en Discipline Positive/Ecole et Collectivité

Les Parents (ateliers de Discipline Positive pour les parents animés par les Facilitateurs.rices qualifié.es en Discipline Positive/Parents)

- f. Travailler avec les chefs d'établissements et les membres du personnel enseignant pour les amener à utiliser les outils de Discipline Positive pour la gestion de la discipline à l'école (gestion des incidents isolés ou récurrents), prévenir les problèmes de discipline et trouver des solutions aidantes (alternatives à la punition et sanction éducative) à travers le format de La recherche de solutions prévu à cet effet

- g. Travailler avec les établissements et les parents en utilisant le processus de la réunion de soutien éducatif lorsqu'il y a des difficultés avec les élèves
- h. Travailler en collaboration avec d'autres professionnels dans le domaine de l'éducation, '*counselling*' et psychologie selon les problématiques rencontrées au sein des établissements scolaires et faire appel à leur expertise selon les besoins/demandes.

3. Conditions rattachées dans le contrat du *Discipline Master*

- a. Formations continues :
 - Suivre une formation professionnelle continue annuelle dans le domaine de la discipline positive, '*counselling*', psychologie certifiée MQA/TEC d'un minimum de 6 heures (Ex : approfondissement de la Discipline Positive, les techniques de communication, les bases de l'écoute, développement psychologique de l'enfant et l'adolescent, la communication non-violente, gestion des conflits, etc.)
 - Lire annuellement deux livres récents sur des sujets reliés à la Discipline Positive et la psychopédagogie coopérative et inclusive (ex : Le cerveau de l'enfant, 2015, Daniel Siegel ; l'impasse de la punition, 2018, Eric Debardieux etc)
- b. Participer à des cercles de formateurs (être en co-vision) 3 fois par an avec d'autres Discipline Masters et un.e Formateur.rice qualifié.e en Discipline Positive.